

INSPECTION TERRAIN

Quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

FICHE OPERATIONNELLE MAA n°15

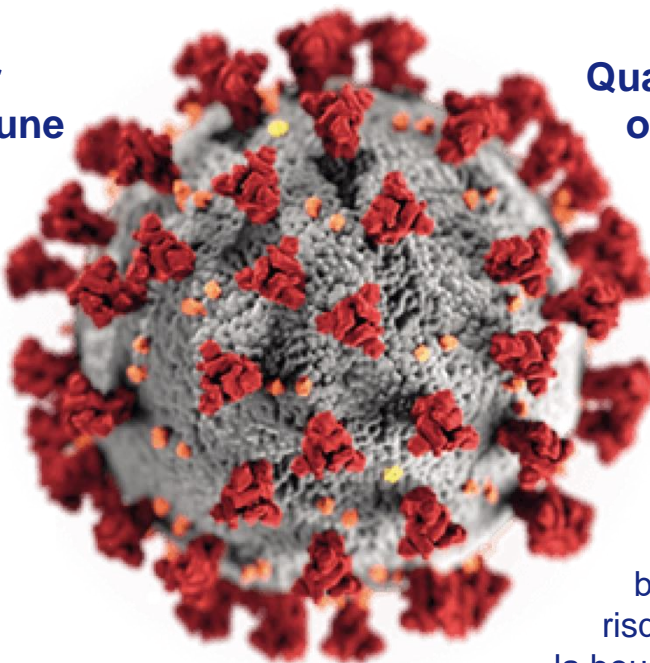
Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par
une postillon-particule ou une
gouttelette

contaminée :

Sécrétions projetées lors
d'éternuements, ~~ou~~ de la toux, de
conversations

- en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection ;
- en cas de transmission aéroportée :
espace clos en présence d'une
personne infectée, en l'absence de
renouveaulement de l'air adéquat et de
mesures de prévention.



Quand vous portez vos mains ou un
objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission
est le contact des mains non lavées.

Sur les surfaces contaminées (objets,
cartons, poignées...), le virus peut
survivre quelques heures.

Quand vous mangez, buvez, fumez
ou vapotez, si vous avez les mains sales
ou que vous partagez les aliments, les
bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un
risque important lors du contact de la main avec
la bouche.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être
porteur du virus et le transmettre.

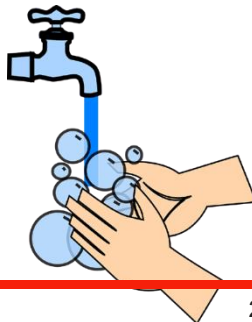
Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site intranet du MAA pour leur actualisation.

A PROPOS

Cette fiche présente les **mesures complémentaires** à appliquer en plus des comportements à adopter au quotidien par les agents présentés dans la fiche opérationnelle n°7 (fiche protection individuelle – kit agent) annexée au plan d'organisation de l'activité au sein du MAA en phase de déconfinement **lorsque les agents se déplacent sur le terrain.**

~~Ces déplacements sont limités aux missions prioritaires en phase de déconfinement, telles que définies par le plan du MAA puis déclinées dans les différents secteurs.~~ Il peut s'agir de contrôles ou inspections, d'enquêtes épidémiologiques, d'observations ou d'autres activités prioritaires nécessitant un déplacement sur le terrain.

Les déplacements sont préalablement validés par le responsable hiérarchique, qui s'assure que toutes les mesures de prévention (contre les risques biologiques, chimiques, routiers, agressions...) ont été prises, y compris celles décrites dans la présente fiche ~~ont été prises.~~



Les bons réflexes

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un produit hydroalcoolique ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage unique ; en cas de salissure, se nettoyer les mains avec de l'eau et du savon.

Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ; Jeter les mouchoirs après chaque usage dans des contenants appropriés

Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade

Respecter la distance physique d'au moins 1 mètre à tout moment

Porter un masque de protection pendant toute la durée du contrôle, y compris en extérieur. En espace collectif clos, tous les présents portent un masque

Aérer toutes les 3 heures pendant quinze minutes les pièces fermées ; Aérer régulièrement les véhicules

Nettoyer régulièrement les objets manipulés et les surfaces touchées à l'aide de produits virucides

1. PREPARER LE DEPLACEMENT

Informez sa hiérarchie (dates, heures, lieux et conditions de déplacement)

A titre exceptionnel, **prenez rendez-vous avec l'utilisateur** pour organiser la visite (par téléphone ou courriel) :

1. S'assurer, lors de ce contact, que l'utilisateur, ses proches ou d'autres personnes susceptibles d'être présentes sur le site **ne sont pas malades ou soumis à des restrictions sanitaires** (personnes contacts soumises à quatorzaine isolement...). Aucun déplacement ne pourra se faire dans ce cas et la visite devra être différée. Ce motif de non-réalisation du contrôle devra être documenté dans le cadre des contrôles PAC ou conditionnalité (justificatif à fournir par l'utilisateur). L'utilisateur devra informer l'administration si ce statut sanitaire change avant la visite.

2. **Préparez le déroulement de la visite**, au regard du risque COVID-19, avec l'utilisateur :

- ✓ Avoir le nom et les coordonnées de **la personne contact** l'interlocuteur à rencontrer le jour pour le jour de la visite
- ✓ Avoir communication par l'utilisateur du détail des mesures de prévention du COVID-19 mises en place sur le site visité, et notamment, des garanties relatives au respect de la distanciation physique et au port du masque
- ✓ Avoir également communication **par l'utilisateur** des conditions d'accès aux locaux sanitaires et aux lieux visités
- ✓ Informer l'utilisateur des mesures de prévention (gestes

barrières) qui vont être mises en œuvre lors de la visite dont le port du masque de protection pendant toute la durée du contrôle

3. Afin d'éviter la manipulation de documents papier, demander la transmission, par voie électronique, du maximum de documents en lien avec le motif de la visite

4. Confirmez les modalités de contrôle par courrier ou courriel.

5. En cas de contrôle inopiné, annoncez les modalités de contrôle en début de contrôle.

Organiser son trajet :

1. Appliquer très précisément les mesures décrites dans la fiche opérationnelle n°5 (déplacement) annexée au plan d'organisation de l'activité au sein du MAA en phase de déconfinement à la note de service du 17 septembre 2020 et en particulier :

2. Choisir son mode de déplacement

- ✓ Eviter les transports en commun dans toute la mesure du possible
- ✓ Privilégier l'utilisation de véhicules de service

Attribuer, dans la mesure du possible un véhicule à un agent. En cas d'impossibilité, limiter le nombre de conducteurs par véhicule (toujours les mêmes), réserver le véhicule pour la journée (même si le déplacement est bref) et prévoir les modalités d'une désinfection à chaque changement de conducteur (clé, volant, levier de vitesses, tableau de bord, habitacle...)

1. PREPARER LE DEPLACEMENT

~~limiter le co-voiturage (si la visite mobilise deux agents, privilégier l'utilisation de deux véhicules)~~ Porter un masque pendant le trajet s'il y a une autre personne dans le véhicule

Aérer le véhicule avant de partir et régulièrement afin de favoriser le renouvellement de l'air

✓ L'utilisation d'un vélo ~~personnel~~, si elle est autorisée par le responsable hiérarchique, est subordonnée à l'utilisation d'un casque et d'un gilet réfléchissant

3. Planifier l'itinéraire, la durée du trajet et de la visite dans son ensemble, en incluant les délais nouveaux induits par l'application des mesures de prévention du COVID-19, définir les éventuels lieux de pause, prévoir les modalités de restauration si la visite dépasse une demi-journée.

Préparer le matériel :

1. Prévoir un bidon d'eau et du savon dans l'éventualité le cas où il est possible que où l'on ne disposerait pas sur le site visité ne dispose pas de point d'eau accessible

2. Disposer de produit hydroalcoolique, de lingettes désinfectantes ou équivalent, d'essuie-mains à usage unique, ainsi que de sacs poubelle destinés à récupérer les déchets et équipements de protection jetables.

~~2-3. Se munir également de masques adaptés à utiliser et en nombre suffisant si les règles de distanciation sur site ne peuvent pas être respectées~~ (un masque par demi-journée + un masque de remplacement + un masque de secours pour l'utilisateur) et d'un sac plastique étanche pour mettre les matériels usagers

~~3-4. Se munir d'un moyen de communication portable et~~

de son chargeur,

5. S'agissant du matériel nécessaire à la visite (stylos, ordinateur, thermomètre, glacière, matériel de prélèvement...), disposer dans la mesure du possible de matériel individuel. En cas de partage de matériel, effectuer un bionettoyage nettoyage avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 avant et après leur utilisation.

4.6. Emmener sur le lieu du contrôle le strict nécessaire de préférence un sac en bandoulière ou un sac à dos

5.7. Stocker les équipements de travail individuels séparément dans des boîtes ou sacs fermés et étiquetés.

6.8. Se munir des justificatifs de déplacement professionnel requis et d'une pièce d'identité

2. REALISER LA VISITE

Se laver les mains avant de partir du site administratif

Pendant le trajet aller et retour, en cas d'utilisation d'un véhicule individuel :

1. Désinfecter les zones de contact du véhicule (volant, levier de vitesse...). Aérer régulièrement le véhicule
2. Se laver les mains après chaque arrêt, avant de remonter dans le véhicule

Pendant la visite

1. Porter un masque de protection pendant toute la durée du contrôle, y compris en extérieur. Respecter à tout moment une distance physique d'au moins 1 mètre avec l'usager
- ~~1.2.~~ Rappeler à l'usager les mesures de prévention qui vont être mises en œuvre pendant la visite
- ~~2.3.~~ Se laver les mains à l'arrivée sur site et autant de fois que de besoin au cours de la visite
4. Respecter impérativement et à tout moment les consignes de distanciation physique et les mesures barrière. ~~Porter impérativement un masque lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent pas être garanties~~
- ~~3.5.~~ Eviter de mettre par terre ~~des~~ affaires personnelles
- 4.6. Eviter de toucher tout les objets ou autres parties du site lorsque cela n'est pas indispensable pour le contrôle
- ~~5.7.~~ Limiter la manipulation de produits ou denrées alimentaires. Si elle est indispensable à la réalisation de la visite, se laver les mains avant et après manipulation et

utiliser éventuellement des gants à usage unique

- ~~6.8.~~ En intervention en exploitation agricole avec manipulation des animaux, c'est à l'éleveur d'assurer la contention. Attention à bien maintenir les mesures barrières (Voir fiche MSA travail en élevage – Covid-19)
- ~~7.9.~~ Nettoyer et désinfecter avant et après chaque utilisation (lingettes désinfectantes ou alcool à 70°) le matériel utilisé (notamment les parties tenues dans les mains) – exemple réalisation de mesures ou de prélèvements
- ~~8.10.~~ Si des documents, non transmis en amont, sont disponibles sur place, demander de préférence leur communication par voie électronique. Si cela n'est pas possible, se laver les mains après les avoir touchés et les stocker pendant 24 heures avant de les utiliser
- ~~9.11.~~ Respecter les procédures spécifiques au motif de la visite et en particulier les règles sanitaires et les mesures de prévention préexistantes relatives aux autres risques que le COVID-19 (voir document unique d'évaluation des risques).
- ~~10.12.~~ Interrompre la visite si les mesures de prévention constatées sur place sont inadaptées ou inefficaces (présence de personnes non masquées en espace clos, par exemple).

Se laver les mains avant de quitter le site de la visite

3. RETOUR SUR LE SITE ADMINISTRATIF

Se laver les mains à l'arrivée ~~sur le site administratif~~

Gérer les équipements et le véhicule :

1. Nettoyer tous les matériels utilisés
2. Si des prélèvements ont été réalisés, prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'innocuité des conditionnements (suremballage, bionettoyage de l'extérieur ~~des~~ conditionnements etc....)
3. Stocker les sacs poubelles fermés durant 24 heures avant leur élimination via la filière des ordures ménagères, selon les règles fixées ~~par~~ sur le site administratif
4. Nettoyer et désinfecter le véhicule, au niveau du volant, du levier de vitesse, des poignées de porte, ~~et~~ du coffre, et des accessoires (boutons d'auto-radio, poignée de boîte à gants...), ainsi que la clef de contact-

5. Vérifier que le véhicule est équipé, en nombre et volume suffisant, en produit hydroalcoolique, lingettes désinfectantes et essuie-mains à usage unique, sacs poubelle

Anticiper d'éventuelles adaptations :

1. Signaler sans délai au responsable hiérarchique tout problème ou difficulté rencontré lors de la visite.
2. Ne pas hésiter à mentionner dans le registre SST les remarques, observations de nature à contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de la protection des agents
3. Procéder à des retours et partages d'expérience des aléas des interventions conduites, pour adapter et éventuellement réévaluer les mesures de prévention